

Flash info - 18 FEVRIER 2011

Le mot du Président : Reconnaître la représentativité syndicale

Les multiples instances et agences gouvernementales essaient toujours de fractionner la représentativité des médecins libéraux oubliant le principe de base de la démocratie : la légitimité de représentativité est issue des adhésions et des élections.

L'enquête de représentativité va conforter la CSMF comme premier syndicat polycatégoriel avec ses deux composantes, l'UNOF et l'U.ME.SPE.

Il est regrettable que la DGOS, d'une part, l'INCa, d'autre part, et bien sûr de multiples instances, oublient systématiquement d'inviter les syndicats médicaux représentatifs lors de réunions organisationnelles. Bien entendu, les syndicats de verticalités, les représentants des CME et d'autres représentants du corps médical ont une expertise technique indispensable, par contre les décisions politiques, la défense financière des intérêts des médecins reposent sur les syndicats médicaux représentatifs. C'est tout particulièrement vrai pour les médecins spécialistes libéraux, l'U.ME.SPE, premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, revendique haut et fort sa légitimité pour participer à tous les accords et, a contrario, les dénoncer lorsqu'ils sont inéquitables et accroissent la charge de travail sans contrepartie financière.

Dr Jean-François REY
(<http://jfrey.blog.lemonde.fr/>)

1 – La Loi Fourcade : corrections de certaines injustices de la Loi HPST

La Loi Fourcade est en cours d'élaboration, elle doit rejeter un certain nombre de pénalités que nous avons dénoncées dans le cadre de la Loi HPST, soutenue par nos adversaires, FMF, MG France, Le Bloc. La suppression de l'autorisation de l'absence et les pénalisations financières pour les médecins exerçant dans les zones excédentaires sont acquises. Nous demandons, également, d'annuler le pourcentage stupide lié à la télétransmission. Il faut, également, que le rapport Johanet soit publié rapidement, que les mesures concernant le trou de garantie et le coût exorbitant pour la RCP, pour certaines spécialités, soient définitivement sécurisées. Rappelons que cette loi va également rétablir les contrats de pratiques professionnelles permettant le règlement des astreintes et des gardes.

.../...

2 – Les astreintes et les gardes

Actuellement, depuis la mise en place des ARS, la disparition des URCAM, les contrats existants permettant de payer astreintes et gardes en établissements ont été prolongés par une simple lettre du Ministre aux marges de la légalité.

Par contre, depuis plusieurs mois, nous posons la problématique des jeunes confrères installés depuis le 1^{er} avril 2010, la Sécurité Sociale ne peut actuellement régler leurs astreintes et leurs gardes, il faut en urgence, avant la mise en place de la Loi Fourcade qui n'aura lieu qu'au mois de juillet 2011, que l'État répare ses erreurs. Dans ce domaine, comme nous l'avons exprimé lors d'une réunion de concertation avec la DGOS, nous sommes d'accord pour mutualiser les astreintes, mais tous les médecins mobilisés par la permanence des soins en établissements doivent bénéficier d'une prise en charge financière quelle que soit leur spécialité. Il en va de même pour le mode de rémunération, la vacation nocturne d'astreinte est de 150 euros, elle doit s'appliquer à tous y compris aux pédiatres en maternité, liée à la mobilisation des médecins et non pas à un éventuel accouchement nocturne

3 – Élections aux URPS

Il est important de conforter la victoire de la CSMF, de l'U.ME.SPE et l'UNOF, aux élections partielles qui vont avoir lieu dans la région PACA pour le 2^{ème} Collège, dans les régions Aquitaine et Bretagne pour les 2^{ème} et 3^{ème} Collèges. Comme vous l'avez vu, grâce au soutien des médecins, nous avons obtenu le départ de Madame BACHELOT, des mesures d'apaisement se mettent trop lentement en place. Faites voter pour nos listes pour renforcer notre pouvoir de résistance et d'incitation vis à vis des instances gouvernementales qui se contentent actuellement de bonnes paroles mais ont des difficultés pour passer aux actes. Il faut souligner l'attitude particulièrement incohérente du BLOC, dans son alliance avec MG France, qui continue, au niveau des URPS, à mener de fait une politique anti-libérale, anti secteur 2 et va à l'opposé des médecins qui ont été trompés en votant pour eux.



Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des solutions d'assurance
sur mesure adaptées à vos besoins
professionnels et personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : 0596 669 994